

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 22 juin 2021

Délibération
n° CFVU 2021 - 20

relative à la convention de partenariat
entre TSE et Formasie

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la convention de partenariat entre TSE et Formasie.
La convention se trouve en annexe.

Le Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire,



Hugues KENFACK



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Université Toulouse 1 Capitole – Ecole d'économie de Toulouse, ci-après dénommée UT1, sise 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse cedex 9, France, représentée par son Président, Monsieur Hugues KENFACK, N°SIRET : 193 113 826 00013 ; N°APE : 8542Z

et

FormAsie sise 3 avenue des Fosses 92190 Meudon, France, représentée par sa Présidente, Madame Françoise BIONDI.

Article 1

Chaque année, en fonction des résultats obtenus lors de la sélection, **dans le cadre de la convention entre UT1 et BFSU**, UT1 autorisera entre 20 et 30 étudiants de BFSU (sur un nombre maximum de 46 candidats présentés aux examens de la sélection) à s'inscrire en première année de licence d'économie à l'Ecole d'Economie de Toulouse (TSE), mention Economie, parcours Economie.

Article 2

UT1 s'engage à financer, sur le budget de l'Ecole d'Economie de Toulouse, les frais de transport relatifs aux missions des quatre enseignants qui effectueront la sélection des étudiants en Chine.

Article 3

FormAsie s'engage à :

- organiser les relations entre UT1 et BFSU ;
- recruter les étudiants et garantir qu'ils réunissent les pré-requis exigés par TSE ;
- tenir régulièrement informée UT1 des conditions de déroulement de la formation linguistique et du programme dans son ensemble ;
- organiser toute la procédure des visas ;
- réceptionner les étudiants à leur arrivée à UT1C et assurer les démarches administratives et logistiques pour les étudiants sélectionnés : accueil à l'aéroport, carte de transport, logement, ouverture d'un compte bancaire ;
- financer le coût, hors transport, des missions de sélection des quatre enseignants d'UT1 comprenant :
 - 1200 euros par enseignant pour 7 jours (6 heures de travail quotidien : surveillance et correction des examens, lecture des rapports et entretiens) qui seront versés directement aux enseignants ;
 - les six nuits d'hôtel et les repas de midi.

Article 4

Chaque étudiant admis à s'inscrire en première année de licence d'Economie, mention Economie, parcours Economie, à UT1 devra s'acquitter, auprès de l'agent comptable d'UT1, de 2770 € pour le tutorat pédagogique (200 heures), l'encadrement administratif, les sorties culturelles et l'inscription en Licence 1 mention économie, parcours économie. Ces droits s'entendent hors paiement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC – à titre indicatif, montant 2020-2021 : 92€). Ces montants sont révisables annuellement par décret porté au Journal Officiel.

Article 5

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature et est valable durant deux (2) ans. Elle est rédigée et signée en français en 2 exemplaires. Son éventuelle reconduction sera discutée et formalisée à l'aide d'un avenant conformément au préavis de 6 mois en vigueur.

Pour l'Université Toulouse 1 Capitole
A Toulouse, le
Son Président
Monsieur Monsieur Hugues KENFACK

Pour Formasie

A Beijing, le

Sa Présidente

Mme Françoise BIONDI

Association pour le développement de l'économie
3 Avenue de la République
Tél. 01 45 45 45 45
Fax 01 45 45 45 45
Site : www.formasie.org
Date de signature : 06/06/2020
Lieu de signature : Beijing